

LA LETTRE DU HERRISSON

BIMENSUEL

N° 54

1 NOV 86

SOMMAIRE

<i>EDITORIAL</i>		P. 3,4,5,6,7
<i>VIE ASSOCIATIVE</i>	1987 SERA L'ANNEE EUROPEENNE	P. 8
<i>TOURISME</i>	COLLOQUE LOISIRS NAUTIQUES	P. 8/9
<i>INTERNATIONAL</i>	BEE: INTERDICTION TOTALE D'UTILISATION D'AMIANTE DANS LA CEE..	P. 9
<i>CHASSE</i>	INTERDICTION DES PLOMBS DE CHASSE AU DANEMARK	P. 10
<i>FORET</i>	LA FORET EST EN DANGER	P. 10/11
<i>FAUNE</i>	LE PIEGE DE L'INCERTITUDE.....	P. 12,13,14
<i>PARCS NATIONAUX</i>	PARCS NATIONAUX FRANCAIS: LES TETES DIALOGUENT.....	P. 15
	DECOUVERTE NATURALISTE EN ALSACE.....	P. 15
<i>ANNONCES</i>		P. 15
<i>EN BREF</i>		P. 16
<i>FORMATION</i>	FORMATION FFSPN	P. 16
	FORMATION FFSPN : STAGE SUR LA FORET	P. 18
<i>LES PROCHAINS EVENEMENTS.....</i>		P. 17
<i>CARNET</i>	NAISSANCE - MARIAGE	P. 18
<i>DERNIERE MINUTE</i>	IMPORTANT	P. 18

GEPPOP
MUSÉE de PICARDIE
Rue de la République 80000 AMIENS



*faire passer a
Xavier
après*

HALTE AU TRAFIC DES ESPECES

Le trafic des animaux et des plantes est une grave menace pour le patrimoine naturel que constitue notre planète.

Pour alerter l'opinion publique, la FFSPN, sous l'égide du Ministère de l'Environnement, a édité 2 affiches :

- Attention visa exigé
- Attention rupture de stock

Prix unitaire : 20 F (+ 7,10 F de port)

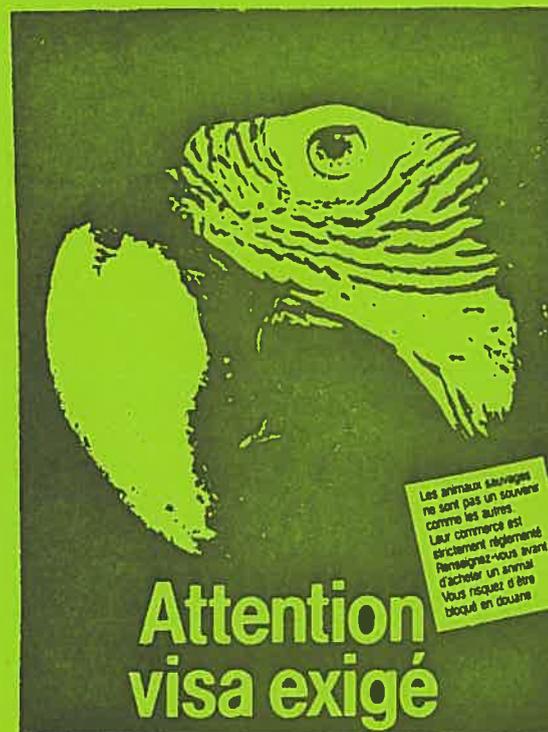
35 F les 2 (+ 7,10 F port)

15 F l'unité à partir de 10
+ 21 F de port)

12 F l'unité à partir de 50
(port gratuit)

A commander à :

FFSPN
Service promotion
57, rue Cuvier
75231 PARIS Cédex 05



La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : M. Y. BENASSI

Responsables de la publication : P. DELACROIX et J.P. LE DUC

Secrétaire de rédaction : Sophie CHALANDRIE

Secrétariat : Jeanine LOISEAUX

Maquette : Frédéric

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES - 8, villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE.

EDITORIAL

RÉUSSITE OU COMPROMISSION ? DE L'ERREUR FUNESTE AU SUCCÈS TOTAL, LA GAMME D'APPRÉCIATIONS DES PARTICIPANTS AU COLLOQUE DE TOULOUSE SUR "LA PAC (POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE), LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT" COUVRAIT TOUTES LES NUANCES DE LA COHABITATION !

JE COMPRENDS CEUX QUI, INQUIÈTS OU MÊME AMERS, ONT VU INSTALLÉS À LA TRIBUNE DE LEUR COLLOQUE, LES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION AGRICOLE QU'ILS COMBATTENT SOUVENT, LA FÉDÉ, ONT-ILS PENSÉ, VENDAIT SON ÂME AU DIABLE.

C'EST VRAI QU'ELLE A EU DU MAL À NÉGOCIER UN ÉQUILIBRE. IL FAUT POURTANT CONSIDÉRER QUE C'EST FAIRE PREUVE D'UNE BELLE VITALITÉ QUE DE POUVOIR AFFRONTÉ SUR SON TERRAIN UN PARTENAIRE AUSSI PUISSANT. MAIS NOUS AVONS TOUJOURS AFFIRMÉ NOTRE VOCATION À CONVAINCRE PAR LA SOLIDITÉ DE NOTRE ARGUMENTATION ET PAR L'EXEMPLARITÉ DE NOTRE EXPÉRIMENTATION (NOS ACTIONS DE TERRAIN?), IL FALLAIT DONC BIEN UN JOUR EN VENIR À S'ASSÉOIR À LA MÊME TABLE POUR FAIRE ÉVOLUER LES CHOSSES. CE JOUR-LÀ, QUE NOUS SOUHAITIONS, D'AVANTAGE ET DEPUIS PLUS LONGTEMPS QUE NOMBRE DE NOS INTERLOCUTEURS, ÉTAIT ARRIVÉ À TOULOUSE.

NOUS NE SOMMES PAS ASSEZ NAÏFS POUR CROIRE QUE SEULES LA VALIDITÉ DE NOS ANALYSES ET LA FOI DE CROISÉS DE NOS MILITANTS ONT CONQUIS LA PROFESSION. À LA VÉRITÉ, C'EST PARCE QU'ELLE A L'ÉPÉE DANS LES REINS QU'ELLE DEVIENT PLUS ATTENTIVE À NOS PROJETS. CETTE ÉPÉE, C'EST LA CRISE DE LA P.A.C QUI SE TRADUIT SOIT PAR LA DÉPRISE AGRICOLE ET L'ABANDON CROISSANT D'UNE PARTIE DE L'ESPACE RURAL, SOIT PAR UNE PRESSION EXCESSIVE SUR D'AUTRES PARTIES DE CE MÊME MILIEU. CE SONT DES RÉALITÉS QUI RENDENT RÉCEPTIFS AUX THÈSES DES AUTRES, ET QUI CONSTITUENT, APPLIQUÉES À L'AGRICULTURE, CE QUE DENIS DE ROUGEMONT APPELAIT LA "PÉDAGOGIE DES CATASTROPHES".

PEUT-ÊTRE FAUT-IL CHERCHER ÉGALEMENT DANS CETTE CRISE L'ORIGINE DE L'AMBIANCE PARTICULIÈRE, FAITE D'UNE SORTE DE SOLIDARITE, QUI ENVIRONNAIT LES DÉBATS DU COLLOQUE. CONFRONTANT ÉCHECS, ANALYSES ET ESPIRS, LES UNS VIVAIENT L'IMPASSE DE LA PAC, LES AUTRES PARLAIENT MÉDECINE, MÊME SI LES REMÈDES APPARAISSENT À CERTAINS COMME APPROXIMATIFS, INCOMPLETS OU ... AMERS. CE FIL PRÉCIEUX QUI COURAIT À TRAVERS LES DISCUSSIONS, MÊME LES PLUS RÉFRACAIRES AU DIALOGUE EN ONT ÉTÉ FRAPPÉS. N'EST-CE PAS L'UN D'ENTRE EUX QUI DÉCLARAIT À LA TRIBUNE "(VOIR) DANS CETTE RENCONTRE, UN DIALOGUE FRUCTUEUX SUR DES PROBLÈMES DIFFICILES, ET QUI PERMET L'ESPOIR".

MAIS, ON NE DOIT PAS S'Y TROMPER. LA ROUTE SERA LONGUE POUR ARRIVER À CE NOUVEAU TYPE DE GESTION DE L'ESPACE ET DES ACTIVITÉS RURALES. BEAUCOUP EN EFFET, TENTERONT D'Y TRANSFÉRER, À PEINE CORRIGÉES, DES TECHNIQUES ET DES SOLUTIONS DÉJÀ CONDAMNABLES AUJOURD'HUI. IL EST PRÉOCCUPANT, À CET ÉGARD, QU'UNE DES PLUS LONGUES ANALYSES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT AIT PORTÉ SUR L'INTÉRÊT DES CONCESSIONS DE TERRITOIRES À DES CHASSEURS ÉTRANGERS PORTEURS DE DEVICES. JE NE SUIS PAS SÛR QUE LA PERSPECTIVE DE LA GESTION DU TERRITOIRE RURAL FRANÇAIS PAR LA BOURGEOISIE FORTUNÉE DE FRANC-

FORT OU HAMBOURG, VERSION MODERNE DES CHASSES ROYALES D'ANTAN, NE FASSE GRINCER DES DENTS LES SEULS ÉCOLOGISTES. DE TELLES SOLUTIONS NE SONT EN TOUT CAS PAS DE TAILLE À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES QUI SE POSERONT DEMAIN.

PAR CONTRE, TOUS LES PROFESSIONNELS, LES PROTECTEURS DE LA NATURE PRÉSENTS À TOULOUSE ONT SU DONNER UNE DIMENSION ORIGINALE À L'ENJEU : CELLE D'UNE AGRICULTURE AUTRE, VIGOUREUSE SANS ÊTRE AGRESSIVE, EXTENSIVE AVEC DISCERNEMENT, VOUÉE À LA QUALITÉ, OUVERTE SUR LES ACTIVITÉS NON AGRICOLES, UNE ÉNORME MUTATION À ASSUMER. IL NOUS SEMBLE DE PLUS QU'ELLE NE POURRA SE FAIRE QUE SI ELLE EST SOUTENUE PAR UN CHANGEMENT D'ÉTAT D'ESPRIT DU RESTE DE LA POPULATION C'EST-À-DIRE DES CITADINS-VIS-À-VIS DE LA QUESTION RURALE. PLUS QUE JAMAIS, LA LECTURE "ÉCOLOGIQUE" DE LA RÉALITÉ DE NOS PAYS RAPPELLE QUE L'ON NE RÉSOUDRA RIEN EN SAUCISSONNANT LES PROBLÈMES ; IL FAUDRA TOUT MENER DE FRONT. C'EST CELA AUSSI QU'A SOULIGNÉ LE COLLOQUE DE TOULOUSE.

AVOIR CONCLU UNE LONGUE PÉRIODE D'INTERROGATION, AVOIR OUVERT LE DIALOGUE ENTRE DE NOMBREUX POINTS DE VUE, AVOIR PRÉSENTÉ DE LARGES FAISCEAUX D'ALTERNATIVES CRÉDIBLES, VOILÀ LES MÉRITES DE CETTE MANIFESTATION. À CEUX QUI L'ONT PRÉPARÉE, PORTÉE À BOUT DE BRAS, RÉALISÉE, NOUS ADRESSONS ICI, AU NOM DE TOUS LES MEMBRES DE LA FFSPN, LES PLUS CHALEUREUX REMERCIEMENTS.

PIERRE DELACROIX
PRÉSIDENT DE LA FFSPN

PREMIERES IMPRESSIONS DES ORGANISATEURS DU COLLOQUE DE TOULOUSE

LA FFSPN A CRÉÉ DES RÉSEAUX SPÉCIALISÉS, À LA FOIS POUR DÉFINIR SA POLITIQUE ET POUR DISCUTER AVEC LES PROFESSIONS CONCERNÉES.

CE FUT LE CAS DU RÉSEAU "AGRICULTURE", CRÉÉ EN 1983, QUI A FONCTIONNÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR ABOUTIR À LA PUBLICATION DE L'OUVRAGE "AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT" QUI VIENT DE PARAÎTRE.

IL EST CERTES FONDAMENTAL DE BIEN SE DÉTERMINER PAR RAPPORT À UN SUJET, SURTOUT S'IL EST VASTE COMME "L'AGRICULTURE", PUIS DE S'EXPRIMER. MAIS, LORSQUE CE STADE EST ATTEINT, IL FAUT LE DÉPASSER RAPIDEMENT. IL FAUT S'OUVRIR SUR L'EXTÉRIEUR SOUS PEINE DE TOURNER EN ROND ENTRE GENS CONVAINCUS, SITUATION CONFORTABLE POUR L'ESPRIT, MAIS STÉRILE. LES DEMI-MESURES SONT NÉFASTES, IL FAUT ALLER AU COEUR DU DÉBAT.

C'EST CE QUE NOUS AVONS FAIT EN MONTANT PIÈCE PAR PIÈCE, PENDANT DEUX ANS, LE COLLOQUE DE TOULOUSE.

UN PARI ONT PENSÉ CERTAINS ; UNE CERTITUDE POUR NOUS DE NOUS PLACER EXACTEMENT SUR LE TERRAIN VOULU, AVEC LES QUESTIONS D'ACTUALITÉ, AVEC LES PARTENAIRES QUI SONT LES AUTEURS DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET LES ACTEURS QUI L'EXERCENT. LE SUCCÈS DU COLLOQUE A PROUVÉ QUE NOUS AVIONS FAIT LE BON CHOIX ET LES 400 PARTICIPANTS QUI ONT FAIT VIVRE CES DEUX JOURNÉES ONT BIEN RESENTI L'ENJEU DE LA PARTIE.

COMMENT IMAGINER, POUR UN CERTAIN NOMBRE DE NOS MILITANTS, LA POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT QUI LES ASSOCIERAIT, DANS L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES SOCIALES DE TOULOUSE, À LEURS HABITUELS ADVERSAIRES DE TERRAIN ! MAIS COMMENT IMAGINER, RÉCIPROQUEMENT, LE CHOC RESENTI PAR CERTAINS AUTRES QUI VOYAIENT SUR LE PROGRAMME, FIGURER LEURS ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES SOUS LA BANNIÈRE DE LA FFSPN !

ON NE SAURAIT PRÉTENDRE QUE CES MANIFESTATIONS DE BONNE VOLONTÉ FURENT ACQUISES SPONTANÉMENT, POUR LES ORGANISATEURS DU COLLOQUE, PAS DE SURPRISE, LES DISCUSSIONS ONT ÉTÉ LONGUES, LES NÉGOCIATIONS NOMBREUSES, BEAUCOUP DE PATIENCE A ÉTÉ DÉPENSÉE, DE PART ET D'AUTRE D'AILLEURS. N'OUBLIONS PAS, AUSSI, QUE LES MINISTÈRES ONT CHANGÉ D'ÉQUIPE EN MARS 1986 ET QUE BIEN DES DÉMARCHES SUPPLÉMENTAIRES EN ONT DÉCOULÉ, QUE LE CONSEIL RÉGIONAL DE MIDI PYRÉNÉES A CHANGÉ TOTALEMENT ET QU'IL A FALLU REPARTIR À ZÉRO POUR LES AIDES FINANCIÈRES EN ATTENDANT DEUX MOIS POUR QUE LES SERVICES SE METTENT EN PLACE.

HEUREUSEMENT, NOS PARTENAIRES EUROPÉENS ÉTAIENT STABLES ! LEUR RÉCONFORT MORAL NOUS A TOUJOURS ÉTÉ PRÉCIEUX, ET LEUR SOUTIEN FINANCIER ACQUIS.

CEUX QUI NOUS ONT FAIT L'AMITIÉ DE VENIR AU COLLOQUE DE TOULOUSE ONT PU ÊTRE SURPRIS DE L'AFFLUENCE LORS DE L'OUVERTURE, LE JEUDI 16 AU MATIN. MAIS TOUT A BIEN FONCTIONNÉ, COMME CELA SE DOIT DANS UN COLLOQUE EUROPÉEN DE BONNE TENUE, ET CETTE DÉMONSTRATION PROUVE QUE LES REPRÉSENTANTS DE LA FFSPN SONT CAPABLES D'ORGANISER DE TELS COLLOQUES DONT ON NOUS A, D'AILLEURS, DEMANDÉ LA RECETTE DE LA RÉUSSITE.

CROYEZ-MOI : DU TRAVAIL, BEAUCOUP DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE, BEAUCOUP DE RELATIONS PERSONNELLES ET DES MOYENS, VOILÀ LA RÉPONSE.

S'IL Y AVAIT FOULE À L'OUVERTURE, NOUS N'ÉTIIONS PAS TROP, DES 3 ORGANISATEURS, RENFORCÉS DE 4 BÉNÉVOLES POUR EN ASSURER L'ORDRE. LES 4 INTERPRÈTES ÉTAIENT PRÉSENTES, LES 4 TECHNICIENS AUDIO-VISUELS (CABINES EN SIMULTANÉ, ENREGISTREMENT, MATÉRIEL DES SALLES DE COMMISSION), LE PHOTOGRAPHE DE SERVICE, RIEN NE MANQUAIT... QUE LE PRÉSIDENT DE LA SÉANCE INTRODUCTIVE QUI FUT REMPLACÉ PAR GERMAINE RICOU, AU DERNIER MOMENT.

LA SÉANCE INTRODUCTIVE, DE 9 H 30 À 12 H 15 (1/4 D'HEURE GAGNÉ) A ÉTÉ DYNAMIQUE, ET NON PERDUE DANS LES DISCOURS HABITUELS. C'EST NOTRE PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. F. RAMADE, QUI L'A OUVERTE.

SUIVI DE M. NUNGESSER, DRAF DE MIDI PYRÉNÉES. LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT EST, ALORS, ARRIVÉ AVEC LE PRÉFET DE RÉGION ET D. BAUDIS, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL. APRÈS LEURS INTERVENTIONS, PLACE AUX REPRÉSENTANTS EUROPÉENS, SUIVANT LE PROGRAMME ; BEE, PARLEMENT EUROPÉEN, CEE, ENFIN, LE COLLOQUE A ÉTÉ INTRODUIT PAR J.C. LEFEUVRE, AVEC SON BRIO HABITUEL.

CETTE BRILLANTE TRIBUNE A BEAUCOUP MOBILISÉ L'ATTENTION. ELLE A ÉTÉ SUIVIE, L'APRÈS-MIDI ET LE LENDemain MATIN, PAR LES TRAVAUX EN COMMISSIONS, RÉPARTIS DANS 3 SALLES. ILS ONT RASSEMBLÉ UN PUBLIC DENSE, LA DIMENSION DES LOCAUX ÉTANT LIMITE, ET ILS ONT ÉTÉ TRÈS ANIMÉS. LES PRÉSIDENTS ET RAPPORTEURS (CF PROGRAMME) AVAIENT LA LOURDE TÂCHE DE FAIRE INTERVENIR 70 AUTEURS DE COMMUNICATIONS, MAIS DANS UN MINIMUM DE TEMPS AFIN DE FAVORISER LES DÉBATS ET D'ABOUTIR À LA RÉDACTION DE PROPOSITIONS CONCRÈTES.

SONT-ILS PARVENUS À BIEN EXPRIMER LA RICHESSE DE L'ENSEMBLE, TOUT EN ÉTANT RÉELLEMENT CONCRETS ET EN DÉPASSANT LE STADE DES CONSTATS QUI EST TROP SOUVENT LE BUTOIR DES INTERVENANTS? LE DÉPOUILLEMENT DES CASSETTES NOUS LE DIRA CAR, POUR LE MOMENT, LES ORGANISATEURS VOUÉS AUX TÂCHES MATÉRIELLES, N'ONT PU SE FAIRE UNE OPINION PAR EUX-MÊMES. IL LEUR RESTE, AUSSI, À RÉCUPÉRER LES COMPTES-RENDUS DE TOUTES LES SESSIONS, ÉTABLIS PAR 15 ÉLÈVES DE L'ENSA TOULOUSE, ET CEUX DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS.

LE MIXAGE DE L'ENSEMBLE DEMANDERA UN CERTAIN TEMPS AINSI QUE L'INSERTION DES DÉBATS ENTRE LES COMMUNICATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ACTES DU COLLOQUE ET SANS DOUTE, UNE RÉDACTION PLUS PRÉCISE DES PROPOSITIONS CONCLUSIVES AVANT LEUR TRANSMISSION AUX MINISTÈRES, À LA CEE ET AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES. LEURS REPRÉSENTANTS PARTICIPAIENT À LA TRIBUNE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE CONCLUSIVE. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ÉTAIT REPRÉSENTÉ PAR SON CONSEILLER, M. VAN HAECKE, DONT LE DISCOURS NE MANQUERA PAS D'INTÉRESSER NOS ASSOCIATIONS PAR LES OPTIONS QU'IL A ÉNONCÉES. LA FNSEA SIÉGEAIT À LA TRIBUNE, EN LA PERSONNE DE SON PRÉSIDENT, M. LACOMBE, QUE NOUS ÉTIIONS ALLÉS VOIR DANS SA FERME DE L'ÂVEYRON, ET QUI A HAUTEMENT RÉAFFIRMÉ SON SOUCI D'ÉVITER LA DÉSSERTIFICATION DES CAMPAGNES EN RECONNAISSANT À L'AGRICULTURE UN AUTRE RÔLE QUE LA PRODUCTION.

UN RÔLE DE SERVICE, PAR EXEMPLE, MAIS TOUT EST DANS LES PRATIQUES À METTRE EN OEUVRE. C'EST LE SENS QUI A DOMINÉ LES DÉBATS : LA RÉFORME DE LA P.A.C. DOIT ALLER DANS LE SENS DE LA RÉGIONALISATION, AU LIEU DE L'UNIFORMISATION QUI L'A MARQUÉE, DANS LE SENS DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE COMPATIBLE AVEC LA PROTECTION DE LA NATURE, VERS DE NOUVEAUX MODES D'AMÉNAGEMENT, ELLE DOIT ADMETTRE L'EXTENSIFICATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION ET REVENIR AU CONCEPT DE QUALITÉ.

UN ESPRIT NOUVEAU A IMPRÉGNÉ TOUTES CES RÉFLEXIONS, C'EST POURQUOI UNE TELLE RÉUNION ÉTAIT POSSIBLE, ET IL A INSPIRÉ À L'UN DES PRINCIPAUX REPRÉSENTANTS DE LA FNSEA LE MOT DE LA FIN ; "AUJOURD'HUI MARQUE UNE RÉVOLUTION DANS NOS MODES DE RELATION ?

AU-DELÀ DE TOUS CES ÉCHANGES, ET DES SUITES À PLUS LONG TERME DU COLLOQUE, SOULIGNONS ENCORE :

- . L'INTÉRESSANTE PARTICIPATION DES EUROPÉENS, NOTAMMENT ESPAGNOLS, ANGLAIS ET BELGES, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ESPAGNOL AYANT ENVOYÉ SON REPRÉSENTANT PERSONNEL
- . LA FORTE CONTRIBUTION DU CONSEIL RÉGIONAL QUI NOUS A TOUS REÇUS EN SON HÔTEL, LE JEUDI SOIR, M. D. BAUDIS ÉTANT PERSONNELLEMENT PRÉSENT,
- . L'AIDE QUE SOLAGRO NOUS A APPORTÉE, NOTAMMENT POUR L'ORGANISATION D'UNE RÉCEPTION GÉNÉRALE APÉRITIVE À L'UNIVERSITÉ, AVEC LE PRÉSIDENT,
- . L'INTÉRÊT DE L'EXCURSION DU SAMEDI DANS LE LOT OÙ 70 PARTICIPANTS, AUXQUELS S'ÉTAIENT JOINTS 30 AGRONOMES DE MIDI PYRÉNÉES ONT PU APPRÉCIER LES PAYSAGES DES CAUSSES ET LEUR AGRICULTURE, LA GASTRONOMIE DU QUERCY ET UNE RÉCEPTION À CAHORS PAR M. M. FAURE, EN SON HÔTEL DE VILLE.

A BIENTÔT LA SUITE.

GERMAINE ET GISELE-EDMÉE RICOU, CHARLES TOUZAN



1987 SERA L'ANNEE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT.

Dans son cadre, votre association va certainement réaliser de nombreuses manifestations de sensibilisation du public à la protection de l'environnement et de la nature. Pour vous aider à leur mise en oeuvre, la FFSPN organise un stage sur le thème "concevoir, réaliser, lancer, évaluer une action de communication".

Il aura lieu : les 22, 23 novembre 86 à ST PRIX (95) à 30 mn de Paris.

Il sera animé par les spécialistes de communication : Manon ROMERIO, association COMPACT, spécialisée en communication à l'environnement et de Bruno LEFEUVRE : étude et planification de la communication.

La 1ère journée sera consacrée à l'apprentissage des techniques et des outils indispensables à la réalisation d'une manifestation.

La 2e journée - à leur application dans le cadre de 3 ateliers.

PRIX

- Adhérents à une association de la FFSPN, Personnel de l'Etat, DRAE : 150,00 F
- autres : 800,00 F

Nombre de places limité à 18 personnes

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT OU PENSEZ A Y INSCRIRE VOS PERMANENTS.

POUR QUI SONNE LE GLAS ?

DE 1978 à 1984, LA VIE ASSOCIATIVE A FORTEMENT EVOLUE : C'EST CE QUE PROUVENT LES RESULTATS D'UNE INTERESSANTE ENQUETE DU CREDOC.

D'abord, la proportion de la population française adhérant à une association est en baisse: 42% en 1984 contre près de la moitié au début de notre décennie.

Cette baisse générale ne concerne pas les associations sportives. 18% y adhèrent en 1984 contre 15% en 1978, soit un gain de 3 points... mais cela concerne surtout les sports individuels ; c'est le seul mouvement en progression; cela se ressent nettement sur le terrain où la demande en activité de "Loisirs et Tourisme de Nature" crée une pression en forte croissance.

Le mouvement de défense des consommateurs et usagers stagne à 2% de la population.

Tous les autres mouvements (culturel, syndical, politique,... protection de la nature) perdent de 1 à 3 points; le plus touché est celui de la protection de la nature qui en 4 ans perd la moitié de ses effectifs : 4% en 1978 et seulement 2% en 1984.

Dur ! dur !



TOURISME

COLLOQUE LOISIRS NAUTIQUES :

UN SUCCÈS POUR LES PROTECTEURS DE LA NATURE,

Grands utilisateurs de la nature, les milieux du tourisme et des loisirs ne sont pourtant pas ceux qui la respectent le plus.

Une certaine prise de conscience apparaît cependant : un signe en est, par exemple, la "cigogne de cristal FNOTS1-FFSPN".

Ainsi, le colloque "Loisirs nautiques" qui s'est déroulé à Besançon les 10-12 octobre 86, a rassemblé des représentants de TOUS les organismes concernés (pêcheurs, canoéistes, riverains, industriels, skieurs nautiques, élus, administrations protecteurs de la nature...). Trois thèmes ont été abordés :

les aspects économiques, les aspects écologiques et les aspects juridiques.

Il faut noter que l'on a eu à traiter, pour un tiers du temps, d'écologie, et non simplement d'environnement (cela est dû à l'influence de P. MEGNIN, président de notre fédération départementale du Doubs et à B. PATIN, secrétaire général de l'A.F.l.E. ; rappelons aussi le rôle de M. BERGELIN, adjoint au maire de GRAY en Hte Saône et initiateur du projet). Donc, bravo aux organisateurs !

Plus intéressant encore et que ces projets ont été effectivement concrétisés : on a tant parlé d'environnement naturel, le premier jour, qu'il a presque fallu rappeler que d'autres thèmes restaient à traiter.

La 2e journée a été consacrée aux travaux des commissions. La commission "Ecologie" était confiée à notre Fédé et à l'A.F.l.E. Voici les résultats qu'elle a présentés en séance plénière.

"M. DE MALAFOSSE a bien stigmatisé notre individualisme en notant qu'ils'exacerbait au contact de la nature. Ce fut, en effet, la première difficulté que nous avons dû surmonter.

Nous y sommes cependant parvenus en nous accordant sur notre responsabilité propre dans la dégradation insidieuse mais progressive du milieu aquatique. Cette dégradation quasi générale fut d'ailleurs le premier constat qui fit l'unanimité.

Nous savons, en effet, qu'un tourisme ou des activités sportives de qualité ne peuvent être raisonnablement pratiqués dans un milieu malsain ou dégradé. Il n'y a guère que certaine grande ville qui puisse utiliser ses égoûts à des fins touristiques.

3 points sont à dégager des débats:

1/ NECESSITE D'UNE EDUCATION, D'UNE INFORMATION ET D'UNE SENSIBILISATION

2/ GESTION

"La Commission a été unanime pour reconnaître que cette gestion ne peut être concevable qu'à la condition expresse de s'intéresser d'abord au milieu, c'est à dire à l'Ecosystème et non aux usages et aux usagers.

Ce sont les activités agricoles, industrielles, les activités domestiques qui sont toutes de grandes consommatrices d'eau. Elles exigent aussi de l'eau de bonne qualité (eau potable par exemple) tout en participant à sa dégradation.

Ainsi un rapport récent montre que dans l'Est de la France, 40% des eaux réputées potables sont en réalité impropres à la consommation".

3/ LA REGLEMENTATION

La Commission "aspects Ecologiques" a donc présenté les 3 motions suivantes :

Motion n°1 concernant l'éducation.

Considérant que le maintien d'un environnement de qualité, tant pour nos contemporains que pour les générations futures, passe par la connaissance des phénomènes biologiques qui la régissent, Les participants au colloque "Loisirs nautiques" qui s'est tenu à BESANCON, les 10 et 11 octobre 86, réunis en assemblée plénière demandent solennellement à toutes les personnes responsables de l'Education en France (Education Nationale, Agriculture, Jeunesse et Sports, Tourisme....), une prise en compte réelle dans les programmes d'enseignement, des connaissances relatives au fonctionnement des écosystèmes notamment aquatiques.

Motion n°2 concernant la gestion de l'Environnement et de la Nature

Considérant que la gestion de notre territoire ne peut être sectorisée ou découpée de manière arbitraire et doit s'entendre à l'échelle de l'écosystème, c'est à dire du bassin versant pour le milieu aquatique, les participants au colloque "Loisirs nautiques", qui s'est tenu à BESANCON les 10 et 11 octobre 86, réunis en assemblée plénière demandent solennellement à toutes les instances responsables de l'aménagement du territoire (Etat, régions, départements, communes) concernées et intéressées de mettre en place des expériences pilotes de gestion du cycle de l'eau dans son ensemble.

Motion n°3 concernant la réglementation

Considérant que les phosphates sont à l'heure actuelle l'une des substances dont les effets dans les milieux aquatiques sont les plus néfastes et que par ailleurs son utilisation n'est plus indispensable, les participants au colloque "Loisirs nautiques" qui s'est tenu à BESANCON, les 10 et 11 octobre 86, réunis en assemblée plénière demandent solennellement à toutes les instances responsables d'oeuvrer, par voie de réglementation si nécessaire, pour l'arrêt rapide de l'utilisation des agents phosphatés notamment dans tous les produits d'entretien.

Gilles BENEST

INTERNATIONAL

BEE : INTERDICTION TOTALE D'UTILISATION D'AMIANTE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

LE BEE, BASE A BRUXELLES ET QUI RASSEMBLE LES 75 PRINCIPALES ORGANISATION ENVIRONNEMENTALES ISSUES DES 12 ETATS MEMBRES DE LA CEE, A DEMANDE LE 22 SEPTEMBRE 1986, L'INTERDICTION TOTALE DE L'UTILISATION DE L'AMIANTE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.

Selon le BEE, l'amiante est non dégradable et cancérogène, dans la mesure où il n'existe pas de taux limite de sécurité.

Il existe, en outre, des possibilités de remplacement de l'amiante, le seul inconvénient étant que ces possibilités sont parfois onéreuses. Mais si l'on tient compte des coûts entraînés par les dommages de l'amiante sur la santé (de son extraction à son utilisation) alors ces possibilités de rechange apparaissent comme réellement rentables.

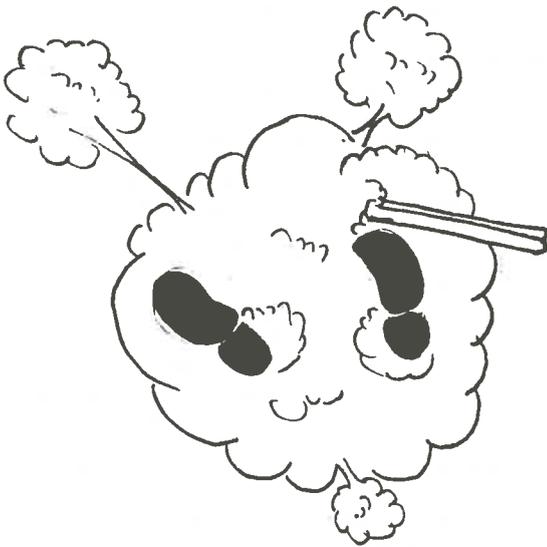
Le BEE a donc demandé à la Commission Européenne de présenter le plus rapidement possible des propositions aux instances de la CEE pour interdire effectivement l'utilisation de l'amiante au sein de la Communauté Européenne. Le BEE considère également, qu'à l'exemple de la Belgique et des Etats Unis, la décontamination de l'amiante contenant des déchets doit être appliquée dans une large mesure.

INTERDICTION DES PLOMBS DE CHASSE AU DANEMARK : UNE MESURE EXEMPLAIRE.

Depuis le 1er août 1986, l'emploi de plombs de chasse est interdit sur les sites danois de la Convention de Ramsar (cela concerne 26 sites couvrant 593.000 hectares, de sorte que cette interdiction s'étend à une vaste surface). Des munitions non toxiques pourront être utilisées dans les zones où la chasse est autorisée.

C'est le premier exemple en Europe de mesure législative contre la pollution par les plombs de chasse, alors qu'en Amérique du Nord ces munitions ont été interdites depuis plusieurs années sur des sites spécifiques.

Source : BRITISH BIRDS - Sept. 86



LA FORET EST EN DANGER, A NOUS DE LA PROTEGER

VOICI LE COMMUNIQUE QUE LA FFSPN A DIFFUSE LE 24 OCTOBRE CONCERNANT L'OPERATION FORET QUE MENE LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT.

La Fédération Française des Sociétés de Protection de la nature a décidé de s'associer de manière active à l'opération la forêt en danger, à nous de la protéger (27 au 31 octobre prochain dans le Midi) engagée par le Ministère de l'Environnement.

La FFSPN est consciente du rôle social de tout premier plan que peut jouer la forêt méditerranéenne, également de sa vulnérabilité. La prévention des incendies, l'entretien des sous-bois, la régénération font partie des principaux problèmes à résoudre.

La mise en place d'un système éducatif (documentation enquêtes, publications), la sensibilisation du grand public peuvent concourir largement à la protection de la forêt.

Des associations membres de la FFSPN, telles que la Société de Protection de la Nature du Languedoc Roussillon, le Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés (GRIVE) de l'Hérault ou encore les écologistes de Leuzière proposent durant cette semaine de la forêt différentes animations.

En particulier, trois soirées seront organisées:

- 1ère soirée consistera en une information sur la forêt méditerranéenne,
- 2e soirée en une projection d'un film sur le milieu naturel,
- 3e soirée en une présentation des oiseaux méditerranéens.

De plus, une centaine de jeunes bénévoles des associations viendront se joindre aux équipes déjà constituées afin de participer également aux travaux de débroussaillage tout en assurant une initiation à la protection de la nature.





Message Impérial à Monsieur Le Prefet du Var

J'apprends que divers incendies ont éclaté
dans la forêt du Département dont je
vous ai confié l'administration

Je vous ordonne de faire fusiller sur
les lieux de leur forfait les individus
convaincus de les avoir allumés

Au surplus, s'ils se renouvelaient
Je veillerai à vous donner un remplaçant

MESSAGE IMPÉRIAL A MONSIEUR LE PREFET DU VAR

J'APPRENDIS QUE DIVERS INCENDIES ONT ÉCLATÉ DANS LA FORÊT DU DÉPARTEMENT DONT JE VOUS AI CONFIE L'ADMINISTRATION.

JE VOUS ORDONNE DE FAIRE FUSILLER SUR LES LIEUX DE LEUR FORFAIT LES INDIVIDUS CONVAINCUS DE LES AVOIR ALLUMÉS.

AU SURPLUS, S'ILS SE RENOUVELAIENT, JE VEILLERAI À VOUS DONNER UN REMPLAÇANT.

FAUNE

LE PIEGE DE L'INCERTITUDE

LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT A ORGANISE EN SEPTEMBRE UN CONCOURS QUI VISE A RASSEMBLER DES PROJETS DE SYSTEME DE PIEGEAGE NON CRUELS POUR L'ANIMAL.
LA FFSPN A BIEN ENTENDU PRESENTE UN PROJET QUI RISQUE BIEN DE REVOLUTIONNER LA TECHNIQUE DU PIEGE.

PROJET DE PIEGE

CONCOURS ORGANISE PAR
LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
SEPTEMBRE 1986

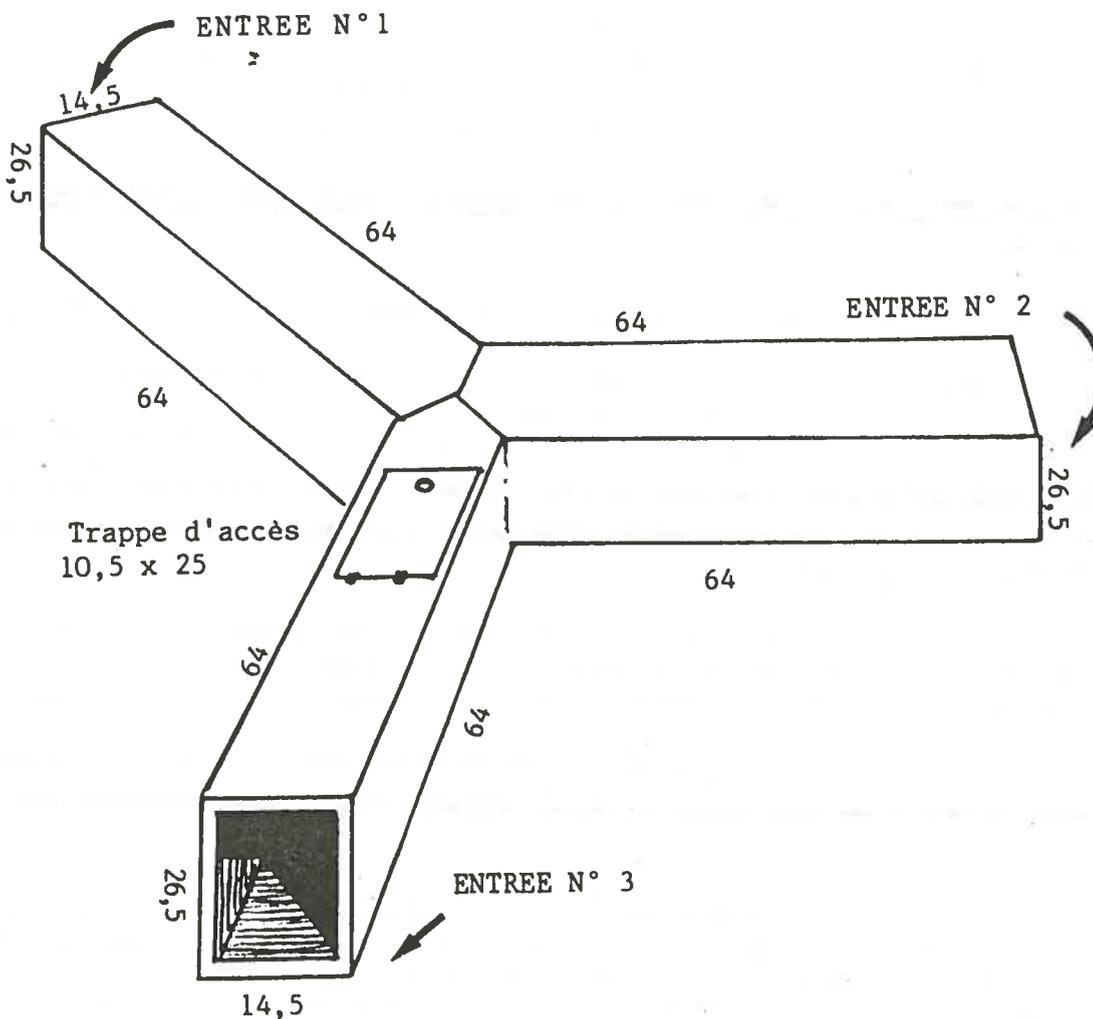


Réalisé par Daniel BLOCK

Présenté par la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature

Le piège que nous proposons ici a été étudié et longuement expérimenté au Canada, notamment par Messieurs F. GALLOWAY et M. TWAIN. On connaît la longue tradition du piégeage dans ce pays et la compétence exceptionnelle des trappeurs ("trap" étant la traduction de piège en anglais).

La simplicité de fabrication et de mise en œuvre de ce piège démontre qu'en la matière ce sont les matériels les plus simples qui sont souvent les plus efficaces. Celui-ci, en particulier, met en valeur une approche du psychisme profond des mammifères nuisibles (fouines, belettes, martres, putois, etc.) et implique la nécessité d'une solide formation des piègeurs.



Toutes les dimensions sont indiquées en centimètres.

FABRICATION ET PRIX

Matériau recommandé : contreplaqué 8 mm ou à défaut loupe d'orme.

Prix estimé : boîte = 170 F, colle et vis = 32,60 F, soit un total de 202,60 F

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Comme le montre le schéma, le système comporte 3 boîtes-couloirs d'accès dans les deux sens. Le principe de capture est le suivant : lorsque le nuisible a pénétré dans l'un des couloirs, il gagne le centre du dispositif et se trouve alors devant un dilemme : laquelle des deux sorties qui se présentent à lui doit-il utiliser ? Dans la quasi-totalité des cas l'animal reste prisonnier de son incertitude et donc de la boîte. Il peut ensuite être pris intact et sans difficulté par la trappe d'accès (voir schéma).

APPATS

Il est vivement conseillé de déposer des appâts tels que ceux qui sont indiqués dans tous les bons manuels de piégeage. L'appât devra être placé bien au centre du dispositif pour que le piège garde toute son efficacité ; utiliser pour cela la trappe d'accès.

EFFICACITE

Comme le signalent les inventeurs canadiens, ce piège présente par rapport aux pièges habituels (belettières traditionnelles par exemple) l'avantage de proposer 3 entrées, c'est-à-dire que dans un territoire normalement peuplé de nuisibles les chances de succès sont multipliées par 3.

RESPECT DE L'ANIMAL

Ce piège respecte parfaitement le but qui a été poursuivi en organisant ce concours, à deux conditions :

- visite fréquente des pièges afin d'éviter à l'animal un séjour prolongé et une impression de claustrophobie (cf. "Pathology of hesitation - G. GRAWLAW - Payot 1986) ;
- une approche de nature à éviter la surprise de l'animal qui pourrait alors se blesser en heurtant de la tête le plafond de l'engin.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Si à plusieurs reprises l'appât a disparu et qu'aucun animal n'a été pris, on devra considérer que l'ensemble du piège n'a pas été placé bien horizontalement ou que l'une des sorties est trop violemment éclairée. Comme on le sait, l'animal préférera sortir du côté ombré pour garantir la sécurité de son déplacement.

ECHECS

Ils proviendront toujours d'un mauvais positionnement de l'engin dans l'espace, c'est-à-dire de son installation dans un lieu inadéquat, TWIN et GALLOWAY ont pu montrer que sur 16.596 captures opérées en 1983, aucune n'avait eu lieu sur le sommet de châteaux d'eau ni sur celui de tours de contrôle d'aéroports. Cependant, 123 captures s'étaient produites sur le pont de caboteurs du lac Erié et 32 sur le lac Ontario.

Il appartiendra aux responsables de la formation des piègeurs d'insister sur la notion de comportement sur le psychisme des animaux à capturer.

A terme, il pourrait être envisagé de repeupler nos campagnes par des populations de nuisibles sélectionnés chez qui le taux comportemental d'incertitude (T.C.I.) est particulièrement élevé. Cette mesure pourrait notablement accroître le taux de capture.

Si enfin il advenait qu'aucune capture ne soit opérée dans un délai de 23 à 35 jours, on devra considérer qu'aucun nuisible ne vit dans les parages. L'engin pourra alors être soit gardé dans l'attente de jours meilleurs, soit démonté pour servir de marchepied pour grimper sur les tracteurs ou les maçonnes-boîteuses.

L'auteur dispose de l'intégralité des droits d'utilisation qui lui sont cédés par les inventeurs canadiens, et les droits seront versés à la F.F.S.P.N. ainsi que les prix que ce projet pourrait se voir attribués.

PARCS NATIONAUX

PARCS NATIONAUX FRANÇAIS : LES TÊTES DIALOGUENT

LES PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS ONT DÉCIDÉ, APRES VINGT CINQ ANS D'EXPERIENCE, DE TRAVAILLER ENSEMBLE ET ONT CREE ENTRE EUX UNE INSTANCE DE DIALOGUE ET DE TRAVAIL.

2 constats ont mené à cette collaboration des Conseils d'Administration des Parcs Nationaux Français ; le premier est que les parcs risquent de ne plus être enracinés dans la volonté populaire (encore jeunes, ces parcs ont surtout nécessité de l'appui des spécialistes. Il s'agit donc de retrouver le soutien des "profanes") ni d'être présents dans les préoccupations gouvernementales surtout en période d'austérité comme actuellement.

Le deuxième constat est qu'il faut intégrer le long terme dans la démarche de protection de la nature qui se traduit aujourd'hui comme un combat quotidien très rude en opérant une intégration totale dans l'environnement toute action humaine menée jusqu'à son terme.

Les parcs nationaux doivent donc "déborder" de leurs frontières.

6 principes ont été mis à jour :

reformuler l'idéologie de la nature, actualiser la pratique des parcs et développer efficacement une politique de communication,

- interpellier le pouvoir politique sur ses responsabilités et devoirs dans le combat de l'environnement,

- expérimenter d'autres formes de gestion et de modèles de l'espace,

- moduler la rigueur réglementaire au profit de l'action,

- moderniser en sensibilisant l'opinion nationale à l'intérêt de ces parcs,

- développer une pédagogie active de l'environnement.

Pour ce faire, les 6 présidents ont créé entre eux une association loi 1901 dite "conférence des Présidents des Conseils d'Administration des parcs nationaux français". Le siège social est fixé au parc national des Cévennes et son président est le Docteur MONOD.

Une charte des parcs nationaux sera rédigée pour la conférence et soumise à l'approbation de chaque conseil d'administration.

La prochaine conférence se tiendra les 24 et 25 janvier 87 dans le parc de la Vanoise.

DECOUVERTE NATURALISTE EN ALSACE

Le Conservatoire des sites alsaciens a édité un coffret de 10 superbes cartes correspondance, sous le titre "découverte naturaliste en Alsace". Composés de 10 dessins à la plume de Christiane DASKE et représentant des milieux naturels alsaciens, ces coffrets caractérisent l'action foncière du Conservatoire.

Prix : 25 F l'unité

30 F par correspondance et 20 F par lots de 10 et plus.

Ils sont disponibles au :

Conservatoire des Sites Alsaciens
Ecomusée
68190 UNGERSHEIM
Tél. 89.48.23.44
Contact: M. F. KIESLER.

ANNONCES

OBJECTEUR DE CONSCIENCE

Alexis NOUAILHAT, étudiant en illustration, est passionné par la protection de la nature. Il aimerait, dans le cadre de l'objection de conscience, être en contact avec la nature pendant 2 ans.

Contact :

Alexis NOUAILHAT
26, avenue Condorcet
69100 VILLEURBANNE
Tél. 78.89.77.51

MANIFESTATION LE 9 NOVEMBRE À 13 H SOULAINES(AUBE)

Grande manifestation nationale contre la création hautement contestable d'une très vaste poubelle nucléaire.

Toutes les associations de la Fédération sont conviées à soutenir cette manifestation.

Eric JUILLOT cherche un poste d'objecteur de conscience pour novembre/décembre 1986

Formation: licence de lettres modernes et diplôme cinématographique du DERCAN

Contact:

Eric JUILLOT
19/21, rue Guyton de Morveau
75013 PARIS
Tél. 45.89.77.63

MONSIEUR CARIGNON N'ETAIT PAS DANS LA VALISE !

Non, rassurons-nous, M. le Ministre de l'Environnement n'a pas été coupé en morceaux, son ministère non plus, du moins pas pour le moment !

Le bruit avait pu en courir, après la superbe coquille qui s'était glissée dans le texte du télex adressé à M. Jacques CHIRAC, Premier Ministre, (le 20 octobre 86, ce qu'on avait omis de préciser), et publié en éditorial du n° 53 de la Lettre du Hérisson. Dans les dernières lignes de la page 3, le démantèlement du ministère s'était en effet transformé en démantèlement du ministre

Nous tenons à confirmer que M. CARIGNON n'a été ni enlevé et mis en pièces par de dangereuses factions armées révolutionnaires de la protection de la nature, ni transformé en centrale nucléaire - usagée - par un excès de travail dû à la surabondance des informations fournies par M. PELLERIN, chef du S.C.P.R.I. (*), après le passage du nuage de TCHERNOBYL ou avant la mise en route de la centrale de Nogent-sur-Seine.

C. GARNIER 1.11.86

(*) Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants.

FORMATION FFSPN

Les stages régionaux ont débuté. Dommage que les participants ne se manifestent pas plus... la Lettre du Hérisson ne leur serait-elle pas parvenue ?

Je rentre de CAEN où a eu lieu le stage "dialoguer avec les élus" organisé par le CREPAN. Il aurait aussi bien pu s'intituler "apprendre à dialoguer avec les élus".

Nous y avons rencontré le responsable de la DRAE Basse Normandie, un professeur de droit public, 2 maires.

Nous avons appris à communiquer avec eux et ils nous ont précisé ce qu'ils attendent des associations.

Nous avons assisté à une réunion plénière du Conseil régional du Calvados puis à une réunion plénière du Conseil Municipal de CAEN.

Donc un stage riche d'information et d'expériences qui pourraient être utiles aux autres régions.

AUSSI, POUR LES AUTRES STAGES FFSPN A VENIR QUI TOUS PRESENTENT LEUR INTERETE, N'oubliez PAS DE VOUS MANIFESTER, DEMANDER LE PROGRAMME ! ET INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT.

IL SERAIT REGRETTABLE D'ANNULER DES STAGES AVEC DES INTERVENANTS DE QUALITE FAUTE DE PARTICIPANTS.

Liliane.



DATES	LIEUX	LES PROCHAINS EVENEMENTS	REPRESENTATION PAR FFSPN	ORGANISATEUR
5.11 13/11 3 au 11.11	PARIS CHATEAURoux TOULOUSE	CONSEIL NATIONAL DE LA CHASSE Journée cynégétique stage formation FFSPN: intervenir dans la gestion de la forêt N O V E M B R E	METAIS LE DUC Ph.POINTEREAU	MINIS. ENV. UNPFDC SOLAGRO
15.16.11 16-17/11	GUINGAMP PARIS	stage formation : installation chaudières, rivières déclassées Congrès nal. annuel des Prés. des Féd. dép. des Assoc. agréées de pêche et pisciculture	G. HUET	Eau et Rivières de Bretagne Fédération Nationale
17.18/11	STRASBOURG	Audition publique du Parlement Européen sur l'application des directives nature	LE DUC	PARLEMENT EUROPEEN
20/11 22.23.11 20.22/ou 27.29/11	PARIS près Paris STRASBOURG	Comité permanent du CNPN stage formation : cocevoir, lancer, réaliser, évaluer 1 action 12e colloque de RF : la nature et le rural	RAFFIN ou LE DUC ou BEGUIN B. SKOCZYLAS	Minis. Env. FFSPN/PARIS Assoc. des Ruralistes F.
21.22. 23.24/11	ROISSY EN BRIE	La Nature à votre porte	Sce promotion	Assoc. AGNARD
29.30/11	PALAISEAU	Fête du livre 1986 D E C E M B R E	Sce promotion	Mairie de Palaiseau
1.5 et 10.12.12 8.11/12	PARIS METZ	stage formation FFSPN: nouvelles technologies au service du transfert de l'information stage formation FFSPN; le Journal d'association	Roland GUICHARD Clément WITTMANN	CDPNE FLORE
20.21.12 4-5.12	DONGES 44	stage formation FFSPN : promotion d'un équipement de découverte de la nature XIIe colloque de l'A.R.F. : la Nature et le Rural	J.C DEMAURE	SEPNB Assoc. des Rura- listes Français
12.13/12 18.12	BRUXELLES PARIS	Assemblée générale du BEE - réunion avec la CEE Comité permanent du CNPN	RAFFIN ou LE DUC ou BEGUIN	BEE Minis. Env.
4.10 au 3.1.87	BOULOGNE 92	Exposition sur le monde souterrain		Maison de la nature

NAISSANCE

Une nouvelle protectrice de la nature est arrivée ! : CHLOE, née le 5 octobre au foyer de Marie Anne et Daniel BEGUIN. Puisse le jardin de sa vie rester toujours vert.

MARIAGE

Toutes nos félicitations et tous nos voeux aux nouveaux époux, Marie Claire GALLIOU et Maurice LE DEMEZET, mariés le 31 octobre 1986.

FORMATION

FORMATION FFSPN :
STAGE SUR LA FORÊT

Rappel : faut-il aller à TOULOUSE ?

La protection et l'aménagement de nos forêts concernent chacune de nos associations. Ce stage qui se déroulera à TOULOUSE et en Ariège les 8,9,10 et 11 novembre se fixe comme objectif de vous donner les bases indispensables pour négocier et mener à bien vos projets.

La méthode :

- comprendre la filière que génère la forêt
- connaître nos partenaires et la législation.

Des intervenants de choc pour des stagiaires motivés: Philippe PONTEREAU - SOLAGRO - tél. 61.59.56.16

**I M P O R T A N T**

Le budget 1987 du ministère de l'Environnement est catastrophique. C'est le plus mauvais budget jamais présenté depuis 1972.

Nous présenterons une analyse détaillée de ce budget dans le prochain numéro.

D'ores et déjà, précisons :

. Il est en diminution réelle d'environ 16% (selon la façon de calculer on peut trouver des chiffres variant de 29 à 15,9%). En tout, le chiffre officiel de -8,5% tient compte de tripa-touillages artificiels.

. la modification des chapitres budgétaires rend difficile toute comparaison avec 1986, ce qui fait que le Parlement ne peut savoir ce qu'il vote!

. les diminutions les plus scandaleuses portent sur :

- * subventions aux associations
- * recherche (et notamment écologie et gestion du patrimoine naturel)
- * réserves naturelles.

Nous demandons donc à toutes les associations d'intervenir auprès de leurs députés et sénateurs pour que soit utilisée la "réserve budgétaire" afin de doter prioritairement les chapitres suivants :

- 44-10 article 10 subventions aux associations
+ 3 000 000,00 F

- 44-10 article 20, protection de la nature
+ 100 000,00 F

- 67-20 article 80, recherche + 10 000 000,00 F (AP) + 5 000 000,00 F (CP)

et éventuellement

- 36.41 article 20, Parcs nationaux
- 34-20 article 60, protection de la Nature

De plus, il faut insister pour que les postes budgétaires du personnel soient réattribués au Ministère de l'Environnement (ils ont été transférés au Ministère de l'Équipement) et le maintien du nombre de poste d'inspecteurs des installations classées.

La discussion du budget a eu lieu à l'Assemblée Nationale le 30 octobre dernier, mais il doit être discuté au Sénat fin novembre et reviendra en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale début décembre. Il est tard pour intervenir mais c'est encore possible.

Un dossier complet est consultable à la FFSPN.

Si vous trouvez un député ou un sénateur prêt à intervenir, signalez-le à la FFSPN immédiatement. Nous prendrons contact avec lui pour lui fournir toutes précisions.

LA LETTRE DU HERISSON

SPECIAL ASSOCIATIONS

**diffusion
interne**

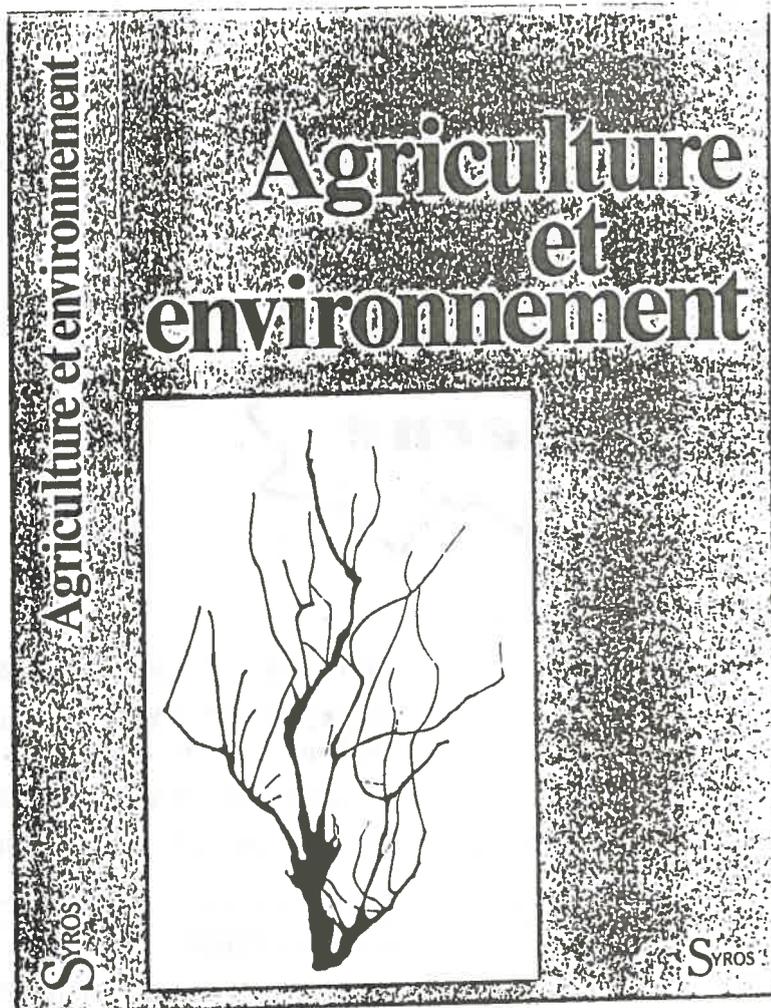
SOMMAIRE

IMPORTANT	REUNION DE LA COMMISSION EAU ET PECHE	P. 3
CNPN	REUNION DU CNPN A COLMAR LES 27 ET 28 OCTOBRE 1986	P. 3
FAUNE	ASSEMBLEE GENERALE DE LA S.H.F.	P. 3
VIE ASSOCIATIVE	"LIVRE VERT" DES ASSOCIATION DE LA FFSPN	P. 3
	ASSOCIATIONS: RISQUES ET ASSURANCES.....	P. 4
LEGISLATION	PATRIMOINE ET RESSOURCES GENETIQUES.....	P. 5
	COMITE FRANCAIS POUR L'ANNEE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT .P.	6
	LETRE DU MINISTRE DELEGUE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT.....P.	7
	ANNEE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT CA PREND TOURNURE.....	P. 8
CHASSE	CHASSE DU GIBIER D'EAU: L'ONC FAIT CIRCULER.....	P. 9,10,11
FORMATION	FORMATION FFSPN : PROGRAMME	P. 12

LE LIVRE "AGRICULTURE ET
PROTECTION DE LA NATURE"
VA PARAÎTRE PROCHAINEMENT.
IL REGROUPE LES TRAVAUX DU
RÉSEAU AGRICULTURE PRÉSENTÉS
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE VICHY.

130.00 F (+ PORT, TVA 7%
INCLUSE).

COMMANDEZ-LE DES MAINTENANT



FAUNE

REUNION DE LA COMMISSION EAU ET PECHÉ

Le samedi 22 novembre aura lieu la réunion de la Commission Eau et Pêche de la FFSPN. Elle se déroulera toute la journée à partir de 9 h 30 à la fédération.

L'objet de cette réunion portera sur la mise au point des textes d'application de la loi "Pêche".

Afin de limiter les frais de déplacement, ceux-ci seront remboursés dans la limite de nos faibles moyens.

INSCRIVEZ-VOUS VITE, MEME PAR TELEPHONE

Contact:

Charles TOUZAN
16 61 73.55.33

CNPN

REUNION DU CNPN A COLMAR LES 27 ET 28 OCTOBRE 1986

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION,

Lundi 27 octobre.

séance de travail 20 h 30- 23 h

20h 30 : questions préliminaires

20h 45 : projet de travaux dans la réserve naturelle de Roc de Chère (Hte Savoie)

21h : projet de travaux dans la réserve naturelle en Bretagne, rapporteur M. BOURNERIAS

21h 45 : recherches conduites dans les espaces protégés. rapporteur M. RAFFIN

Mardi 28 octobre

séance mardi matin de 8 h à 11 h

8 h : questions diverses

8h 30 : projet de décret relatif à l'agrément des piscicultures, rapporteur M. BEGUIN

9h : débat sur le thème d'un bilan des politiques de protection de la nature en relation avec les travaux du conseil à l'occasion de son 40e anniversaire. Cette discussion sera introduite par MM. LEBRETON et RAFFIN.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE HERPETOLOGIQUE DE FRANCE

SHF A VOTE, A L'UNANIMITE, DEUX MOTIONS LORS DE SON ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 86 A ANGERS.

La première motion adoptée par l'assemblée indique que la SHF déplore la décision ministérielle d'attribution d'un certificat de capacité à Pierre DURAND pour son exposition itinérante de reptiles et émet les plus vives réserves sur les modalités de cette attribution.

La deuxième motion adoptée porte sur l'action menée par M. et Mme HENRY, ainsi que le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir et Cher.

Cette action, concernant le problème du maintien des populations amphibiennes dans les secteurs menacés par les activités humaines, est une référence pour les mesures de protection à développer en milieux de reproduction menacés

Ainsi, tous les travaux scientifiques ayant cet objectif reçoivent le soutien de la SHF.

VIE ASSOCIATIVE

"LIVRE VERT" DES ASSOCIATIONS DE LA FFSPN

Nous rééditons le livre vert au mois de décembre. De nombreuses associations ont répondu cet été aux demandes d'information de notre chargé de mission Guy JOURDAN. Nous les en remercions vivement.

Nous leur avons envoyé une épreuve afin qu'elles puissent vérifier si les renseignements individuels paraissent exacts.

Pour les autres, nous attendons leurs informations.

Dans tous les cas, les renseignements d'informations devront parvenir à la FFSPN Paris avant le 20.11.86 dernier délai.

A vos plumes donc...

Liliane MOOR.

1 responsabilités

Un accident peut se produire au cours d'activités organisées par l'association.

→ Garantie de responsabilité civile de l'association (contrat multirisque de l'association ou contrat séparé)

Conseils pratiques

- Recensez les activités habituelles et voyez si elles sont garanties.
- Déclarez au préalable à votre assureur les manifestations exceptionnelles ou occasionnelles.
- N'oubliez pas la garantie des intoxications alimentaires.
- Faites garantir la responsabilité des personnes suivantes :
 - l'association ayant souscrit le contrat, considéré comme personne morale ;
 - ses dirigeants ;
 - ses membres, dans le cadre des activités de l'association ;
 - pendant leur service, ses préposés ou salariés ;
 - tous les auxiliaires à titre quelconque (aides bénévoles) ;
 - les mineurs dont l'association a la surveillance (sorties organisées, garde d'enfants)

et la responsabilité de l'association à leur égard.

- Vérifiez que le contrat considère toutes ces personnes comme "tiers" entre elles. A défaut, la responsabilité d'un membre vis-à-vis d'un autre ne serait pas garantie.

• Contrôlez les montants de garantie.

Un tribunal est susceptible de retenir la responsabilité de l'association ou de l'un de ses membres si la victime prouve une faute, une négligence ou une imprudence de la part :
des organisateurs ;
de membres de l'association.

→

Un permanent appointé victime d'un accident reçoit une indemnisation de la Sécurité Sociale. Mais, en cas de faute inexcusable ou intentionnelle, ou lors d'un accident de trajet, la victime a la possibilité de demander au responsable de compléter les prestations versées par cet organisme.

→

- Vérifiez que le contrat couvre l'association contre ces recours complémentaires.

Un bénévole est victime d'un accident.

1. Il bénéficie de la loi sur les accidents du travail* : situation identique à celle du permanent appointé.

2. Le bénévole, permanent ou occasionnel, ne bénéficie pas de la législation sur les accidents du travail* : les juges considèrent, en général, que l'association doit l'indemniser.

* En cas de doute, renseignez-vous auprès de l'organisme de Sécurité Sociale dont vous dépendez.

→

- L'assurance de responsabilité civile de l'association doit couvrir la responsabilité de cette dernière envers les bénévoles. Vérifiez que la garantie est bien accordée pour une aide bénévole régulière ou occasionnelle.

• Pour une indemnisation plus complète, vous pouvez souscrire une assurance "individuelle contre les accidents" qui prévoit des indemnités forfaitaires (capital en cas d'invalidité ou de décès, remboursement des frais de soins). L'assurance multirisque des associations inclut souvent cette garantie.

L'association possède un ou plusieurs véhicules automobiles.

→

Assurance obligatoire de responsabilité civile auto.

L'association fait appel à autrui (membre ou permanent de l'association, organisme extérieur...) pour transporter des personnes dans des véhicules.

→

Conseils pratiques

- Vérifiez que le conducteur possède le permis de conduire approprié et en état de validité et que l'usage décrit au contrat d'assurance convient.
- N'acceptez pas un véhicule en mauvais état ou non apte à recevoir des passagers.

Dans certaines circonstances, on peut rechercher la responsabilité de l'association.

→

Faites inclure dans le contrat de responsabilité civile générale la garantie de responsabilité de l'association du fait de véhicules ne lui appartenant pas.

L'association peut aussi être responsable du fait de ses locaux, en cas d'incendie ou d'explosion

- à l'égard du propriétaire, même si elle occupe les lieux à titre gratuit ;

Le propriétaire et son assureur ont consenti un abandon de recours.

Il n'existe pas d'abandon de recours.

- à l'égard des voisins.

→

Il est inutile de garantir cette responsabilité
Assurance multirisque (incendie, explosion, dégât d'eau...)
Assurance multirisque

→

Conseil pratique

- Demandez que le contrat comporte une clause de renonciation à recours contre les dirigeants, bénévoles, membres, autres organismes utilisateurs susceptibles de porter la responsabilité de l'incendie...

On recherche la responsabilité de l'association devant un tribunal, par exemple, à la suite d'un accident.

→

Garantie "défense et recours" de l'assurance multirisque ou de responsabilité civile, ou assurance de protection juridique.

2 les biens

Les bâtiments et leur contenu sont exposés aux risques suivants : incendie, dégât d'eau, explosion, attentat, catastrophe naturelle, tempête, vol et vandalisme.

Assurance multirisque et extensions de garantie

- Vol : respectez les mesures de prévention décrites dans le contrat d'assurance.
- Si l'association détient du matériel de valeur (magnétoscope, micro informatique...), vérifiez le montant du capital "mobilière". Vous pouvez aussi souscrire une assurance "tous risques" pour certains matériels coûteux.

Un adhérent, le participant à une activité... confie du matériel à l'association.

Vérifiez que l'assurance ne les exclut pas. A défaut, demandez une extension de garantie ou souscrivez un contrat spécial. Voyez aussi le montant de garantie.

L'association organise une exposition.

Consultez l'assureur. Il vous faudra peut-être une assurance spéciale.

LEGISLATION

PATRIMOINE ET RESSOURCES GENETIQUES : DU NOUVEAU

A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE VICHY ET DU RESEAU AGRICULTURE, LA FFSPN A PLAIDE POUR LES "VIEILLES VARIETES" D'ARBRES FRUITIERS.

LE BUREAU DES RESSOURCES GENETIQUES NOUS ONT ANNONCE QUE, PAR ARRETE DU 16 MAI 86 (JOURNAL OFFICIEL DU 7 JUIN 1986), UNE LISTE PARTICULIERE RESERVEE AUX VARIETES ANCIENNES DITES D'AMATEURS EST OUVERTE AU CATALOGUE.

ELLES PEUVENT ETRE COMMERCIALISEES SI :

Article 1 : Est prononcée, à la date du présent arrêté, l'ouverture au catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France - Arbres fruitiers d'une liste particulière réservée aux variétés anciennes dites d'amateurs.

Article 2 : Est homologué le règlement technique d'inscription au catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France - Arbres fruitiers - liste particulière "Variétés anciennes d'amateurs", précisant les conditions d'inscription requises et les modalités de jugement retenues.

Le texte de ce règlement peut être consulté :

- . au Ministère de l'Agriculture (D.P.E.. Bureau de la Sélection végétale et des Semences), 78 rue de Varenne 75700 PARIS ;
- . au Secrétariat du Comité technique permanent de la Sélection des plantes cultivées (C.T.P.S.). La Minière 78280 GUYANCOURT.
- . au C.N.I.H., B.P. 309 94152 RUNGIS Cédex.

REGLEMENT TECHNIQUE D'INSCRIPTION AU CATALOGUE OFFICIEL FRANCAIS

LISTE PARTICULIERE : "VARIETES ANCIENNES D'AMATEURS"

Est admise à figurer sur la liste particulière "Variétés anciennes d'amateurs" toute variété ancienne d'amateur répertoriée et agréée par l'Association des Conservatoires français d'Espèces végétales, et pour laquelle l'Association régionale ou nationale dispose d'informations justificatives.

Par variétés anciennes dites d'amateurs, on entend les variétés notoirement connues depuis au moins 30 ans, peu ou très diffusées, présentant ou pouvant présenter un intérêt :

- en raison de leur qualité de rusticité dans certains terroirs ;
- comme élément du patrimoine culturel ;
- comme élément du patrimoine génétique.

La demande d'inscription doit être formulée auprès du Secrétariat du Comité technique permanent de la Sélection (C.T.P.S.), La Minière 78280 GUYANCOURT, par l'intermédiaire de l'Association des Conservatoires français d'Espèces végétales, 100 rue du Jardin botanique 54600 VILLERS-LES-NANCY.

L'inscription est subordonnée à la fourniture des pièces justificatives suivantes :

- documentation se rapportant aux origines de la variété et à son exploitation passée ;

- fiche descriptive variétale rédigée selon le modèle établi par la section "Arbres fruitiers" du C.T.P.S. assortie, dans toute la mesure du possible, de photos en couleur permettant d'identifier la variété ;

- fiche de localisation précise des pieds mères de la variété, contresignée par une association reconnue par la section "Arbres fruitiers" ou par un organisme professionnel ou public participant aux travaux du C.T.P.S..

L'instruction de la demande est conduite par les instances de la section "Arbres fruitiers" du C.T.P.S..

L'absence d'une des pièces énumérées ci-dessus ou de justificatifs fondés constitue un motif de rejet.

Le barème des droits ne s'applique pas pour l'inscription de ces variétés.

Fait à La Minière, le 19 Mars 1986

A vos vergers..!

Pour vous aider, n'hésitez pas à contacter Pépiniéristes...,

et Jacques HUET
intra Station d'arboriculture fruitière
Beaucouzé 49000 ANGERS

René BERNHARD
Feyteau 33650 LABREDE

Mlle E. LETERME
Ecomusée de la Grande Lande
40630 SABRES

BON COURAGE

Pierre GUY

A lire:

La diversité des plantes légumières : hier, aujourd'hui et demain - 220 p. 100 F TTC, BRG, 57, rue Cuvier 75231 Paris Cédex 05
TEC et DOC, 11, rue Lavoisier
75384 PARIS CEDEX 08
Recherche et Conservation des Races et Espèces en voie de disparition en France
74 p.
FFSPN 57, rue Cuvier 75231 PARIS CEDEX 05

Pour que cette réglementation soit utile, il faut présenter ces vieilles variétés au catalogue, par l'intermédiaire de l'association des Conservatoires français d'Espèces végétales
100, rue du Jardin Botanique
54600 VILLERS LES NANCY

LE PRÉSIDENT

Paris, le 29 SEP. 1986

Monsieur le Président,

A l'initiative des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique Européenne, l'année 1987 sera "l'Année Européenne de l'Environnement". Cette décision reflète la prise de conscience qui s'est progressivement créée et développée, à travers toute la Communauté, de l'importance vitale de la protection de l'environnement pour les générations qui viennent.

Afin de leur donner le plus large écho, la préparation des manifestations qui marquent cette Année Européenne de l'Environnement vient d'être engagée au sein des instances communautaires, ainsi qu'au niveau de chaque Etat-membre. En France, le Comité National que j'ai accepté de présider s'est réuni le 26 juin dernier, à l'initiative du Ministre délégué à l'Environnement, M. Alain CARIGNON. Je joins à cette lettre la composition de ce Comité National. Pour souligner sa volonté de participer aux manifestations qui marqueront ainsi l'année 1987, le Comité Français pour l'Année Européenne de l'Environnement a décidé de retenir comme thèmes prioritaires sur le plan national :

- l'arbre et la forêt ;
- l'eau et l'air ;
- l'économie et l'environnement ;
- l'environnement et la qualité de la vie au quotidien ;
- la défense du patrimoine, la protection des sites et l'identité culturelle.

Il est infiniment souhaitable que cette action soit relayée au niveau des collectivités locales, et d'abord des régions, afin de sensibiliser le corps social à la préoccupation de protéger l'environnement. C'est la raison pour laquelle j'exprime le voeu que vous acceptiez de constituer, au niveau de votre région, une structure légère, mais aussi efficace que possible, en vue de définir, de décider et de financer les actions propres à prolonger, dans votre région, et avec la spécificité qui s'impose, l'effort national.

Je suis convaincue que vous partagerez mon souci que la France, au niveau national, mais aussi à celui de chacune de nos régions, donne ainsi à l'Année Européenne de l'Environnement l'éclat qu'elle mérite, vous en remercie, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Yvonne Van

Le Ministre délégué
chargé de l'Environnement

Paris, le 3 octobre 1986

Monsieur le Président,

Vous avez reçu de Madame Simone VEIL, qui a bien voulu accepter de présider le Comité français pour l'Année Européenne de l'Environnement, une lettre par laquelle elle vous demande d'animer une structure à l'échelle régionale que vous pourriez constituer afin de préparer et mettre en oeuvre cette Année Européenne dans votre région.

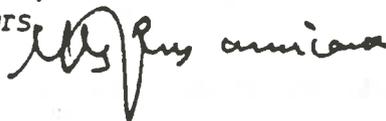
Celle-ci se déroulera du 21 mars 1987 au 21 mars 1988 et sera lancée officiellement dans quelques semaines. Elle gagnera à être fortement ancrée au niveau territorial.

La structure régionale, restreinte et représentative, qui serait constituée à votre convenance, serait un relais indispensable à la réussite de cette Année voulue par tous les chefs des états membres de la Communauté Economique Européenne.

Si vous acceptez le principe, je demanderai aux préfets de vous assurer le concours des services de l'Etat et particulièrement des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement. Vous pourrez compter aussi sur l'appui des services déconcentrés des organismes publics qui sont déjà prévenus du cadre général de cette Année.

Mon cabinet et mes services, comme ceux du secrétariat du comité français, sont, bien entendu, à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alain CARIGNON

Monsieur Marcel RUDLOFF
Président du Conseil Régional d'Alsace
10, rue du Général de Castelnau
B.P. 1006 F
67070 STRASBOURG CEDEX

ANNEE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT :

ÇA PREND TOURNURE.

Actuellement.

De nombreux dossiers sont arrivés au Comité National Français pour l'Année Européenne de l'Environnement (BP 43 - 92204 NEUILLY/SEINE CEDEX). Une première réunion du Comité National le 15.10 a examiné les dossiers arrivés avant le 9.10 au Ministère et a décerné le label à un certain nombre de projets.

Les dossiers non acceptés le 15.10 sont toujours en course mais le plus souvent sont, soit mal présentés (relations très lointaines avec l'Europe) ou bien sont en concurrence avec d'autres projets du même type (c'est fréquent) et demandent une réécriture ou une concertation pour tout renseignement sur votre dossier tél. au 1.47.58.12.12.

Pour l'avenir

1- une seconde réunion au niveau national est prévue le 16.12 qui (ré)examinera les dossiers arrivés avant le 1er décembre.

2- Une décentralisation est en train de se mettre en place (voir les lettres de Mme WEIL et M. CARIGNON). Plus vous arriverez à convaincre les élus, plus vous risquez d'avoir des retombées financières (au budget 1987 ou primitif 1988, l'Année Européenne s'arrêtant le 21 mars 1988).

3- Si vous avez un excellent dossier, il est possible de le proposer aussi à la CEE.

4- Il semble que les sujets sont "in" concernant les relations économie-environnement, par contre les projets oiseaux sont "out".

En conséquence

Envoyez vos projets :

- au niveau national et
- au niveau régional (Conseil Régional, DRAE, Préfet de Région), ou départemental
- et une copie à la FFSPN (P. DELACROIX fait partie du Comité National)
- éventuellement à BRUXELLES.

J. SERVAN

CHASSE

CHASSE DU GIBIER D'EAU : L'ONC FAIT CIRCULER,

VOICI LA CIRCULAIRE DONT L'ONC A DEMANDE LA DIFFUSION AUX GARDES

CIRCULAIRE A DIFFUSER AUX GARDES

Objet : Chasse du gibier d'eau

Mon attention a été appelée tout particulièrement par les difficultés d'application de certains textes relatifs à la chasse du gibier d'eau qui entraînent des conflits d'interprétation sur le terrain, tant par les chasseurs, que par les gardes de l'Office National de la Chasse.

Pour éviter toute erreur en la matière, et le rejet des procès-verbaux par les Tribunaux, il m'a semblé tout d'abord opportun de préciser la définition des termes ci-après, afin d'éviter toute équivoque dans la lecture des textes réglementaires.

PLAN DE DIFFUSION

POUR ATTRIBUTION

- . MM. Les Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs,
- . M. Le Contrôleur des Brigades Mobiles Antibraconnage,
- . MM. Les Chefs des C.N.E.R.A.
- . MM. Les Directeurs de Réserves Nationales de Chasse.

POUR INFORMATION

- . Chefs de service,
- . Agent comptable,
- . Secrétariat du Directeur,
- . Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs,
- . Direction de la Protection de la Nature.

appeau: instrument utilisé par l'homme pour attirer un animal par le bruit qu'il produit.

appelant : animal vivant de même espèce que le gibier, destiné à attirer ses congénères par ses appels ; il est normalement attaché (attelé) et peut être éjointé.

chanterelle : animal mis en cage, utilisé pour attirer par son chant des oiseaux-gibier.

L'utilisation des appeaux, appelants ou chanterelles fait généralement l'objet de dispositions figurant à l'arrêté réglementaire permanent sur la police de la chasse du département conformément à l'article 373, alinéa 4 1°) du Code Rural. Dans ces conditions, leur utilisation ne peut être sanctionnée ainsi que le prévoit l'article 376-6°) du Code Rural.

forme ou blette : objet en bois ou en plastique imitant plus ou moins fidèlement la forme d'un animal, appelé très improprement "appelant artificiel" par certains auteurs. Son utilisation en France, à la chasse, ne fait pour le moment l'objet d'aucune réglementation, ni interdiction ; son utilisation est donc licite en tous lieux.

installation fixe sur le domaine maritime et les plans d'eau : installation construite par la main de l'homme sans point de rattachement avec le rivage : une jetée n'est pas une installation fixe car elle est reliée à la côte, au contraire des phares isolés en pleine mer ou des plates-formes pétrolières.

Par ailleurs, je tiens à rappeler les termes de ma circulaire n° 77-26 SJ en date du 12 juillet 1977 par laquelle il a été donné instruction aux gardes de ne relever les infractions à l'interdiction de chasse de nuit que dans les périodes en deçà des deux heures avant le lever du soleil et au-delà des deux heures après son coucher.

D'autre part, vous trouverez en annexe la liste des départements où l'utilisation des huttes, tonnes ou gabions est constante et fait partie des usages locaux.

Enfin, le transport sur le domaine terrestre des appelants-oiseaux issus d'élevages d'autres espèces que celles prévues par l'arrêté du 1er juillet 1985 (canard colvert, faisan de chasse, perdrix rouge, perdrix grise, pigeon ramier, étourneau) par les chasseurs doit normalement faire l'objet d'autorisations délivrées par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt concernées. Cependant, cette réglementation devant être mise en place après des aménagements spécifiques, je vous demande, en l'attente, de vous borner à la rédaction des comptes rendus donnés à l'encontre des chasseurs de bonne foi.

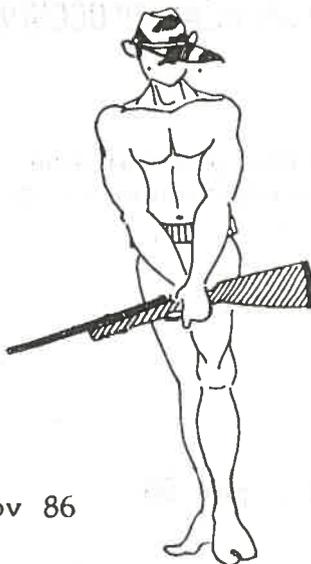
Les chasseurs sur le Domaine Public Maritime bénéficient quant à eux d'autorisations de transport de canards colvert délivrées par Les Affaires Maritimes et qui leur sont remises par leur Association de Chasse même.

Le Directeur

ANNEXE

DEPARTEMENTS OU L'UTILISATION
DES HUTTES, TONNES OU GABIONS EST CONSTANTE
ET FAIT PARTIE DES USAGES LOCAUX

02 AISNE	47 LOT ET GARONNE
07 ARDECHE	49 MAINE ET LOIRE
08 ARDENNES	50 MANCHE
09 ARIEGE	51 MARNE
10 AUBE	55 MEUSE
11 AUDE	59 NORD
13 BOUCHES DE RHONE	60 OISE
14 CALVADOS	61 ORNE
17 CHARENTE MARITIME	62 PAS DE CALAIS
22 COTE DU NORD	64 PYRENEES ATLANTIQUES
26 DROME	65 HAUTES PYRENEES
27 EURE	66 PYRENEES ORIENTALES
28 EURE ET LOIR	69 RHONE
29 FINISTERE	70 HAUTE SAONE
31 HAUTE GARONNE	71 SAONE ET LOIRE
33 GIRONDE	76 SEINE MARITIME
34 HERAULT	77 SEINE ET MARNE
35 ILLE ET VILAINE	80 SOMME
37 INDRE ET LOIRE	84 VAUCLUSE
40 LANDES	85 VENDEE
44 LOIRE ATLANTIQUE	89 YONNE



FORMATION FFSPN - PROGRAMME

Nous rappelons le programme des stages de formation des mois de novembre et décembre.

De plus, à noter :

En ce qui concerne le stage organisé par la SEPNB intitulé "Promotion d'un équipement de découverte de la nature" les 3 week-end sont reportés aux dates suivantes :

20.11.86 . 21.22.2.87 ; 28.29.3.87

Il est donc toujours temps de s'y inscrire.

GERER LA COMMUNICATION D'UNE ASSOCIATION - 22,23 NOV. 86 - ST PRIX (95)

Concevoir, réaliser, lancer, évaluer une action de communication.

↑
URGENT. IL RESTE ENCORE DES PLACES

LE JOURNAL D'ASSOCIATION - 8,9,10,11 DÉC. 86 - METZ (57)

"ce qu'on veut dire" en relation avec le public auquel on s'adresse. Différentes méthodes de conception et d'impression - Les possibilités de diffusion.

NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DU TRANSFERT DE L'INFORMATION

Première partie - du 1 au 5 déc. 86 réservée aux cadres des associations - : collecter, exploiter et diffuser l'information. Comment créer un réseau d'informations documentaires.

Deuxième partie - du 10 au 12 déc. 86 pour le personnel administratif - : comment gérer quotidiennement un centre de documentation.

PARTICIPER A L'ELABORATION D'UN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - 12,13 DÉC 86- ST JEAN DE BRAYE (45)

Quels sont les différents documents d'urbanisme - Qu'est ce que le P.O.S.- Quels sont ses objectifs - Notion de préservation et de protection de la nature dans le P.O.S.